

même, mais sur les personnes et les choses environnantes ; il comprenait des choses certainement au dessus de sa portée ; il parlait des langues qu'il n'avait jamais apprises ; il connaissait, sans avoir fait d'études, des maladies internes, et employait les termes techniques ; il prévoyait certaines choses à venir, et découvrait des choses occultes et éloignées.

Il est maintenant facile de comprendre comment le mésmérisme avait préparé les voies au spiri-tisme. Bien plus, à partir de 1851 jusqu'à aujourd'hui, les deux sociétés son restées distinctes par le nom, mais elles ont vécu dans la même amitié que deux sœurs, et nombre de magnétiseurs sont devenus spirites.

Bien qu'il ne soit pas l'inventeur du spiritisme, Allan Kardec en est reconnu aujourd'hui comme le grand pontife. Il publia en 1857 le *Livre des esprits*, qui est un tissu de révélations des esprits. C'est là l'autorité dogmatique sur laquelle Kardec base ses principes, ses conseils et ses préceptes dans les ouvrages qu'il publia jusqu'à sa mort, arrivée en 1869. Ses ouvrages sont d'une lecture très ennuyeuse, dangereuse pour ceux qui ne sont pas nourris de fortes études religieuses, et très sagement interdite par l'Eglise.

Dès le commencement de l'invasion du mesmérisme, de savants ecclésiastiques et laïques dénoncèrent ses phénomènes comme périlleux pour la société, nuisibles aux bonnes mœurs et infectés de superstition. Puis, le 1<sup>er</sup> mars 1841, un premier décret de la Sacrée Pénitencerie fut rendu, déclarant que l'usage du magnétisme tel qu'il était exposé n'était pas licite.

Le spiritisme moderne n'avait pas encore apparu alors ; mais lorsqu'en 1856 il se fut allié au magnétisme, Pie IX fit expédier aux évêques de la Catholicité, une Lettre encyclique qui condamnait de nouveau le magnétisme, et qui, par la condamnation des *évocations* et du fait de *recevoir des réponses de la part des défunts*, atteignait directement le spiritisme. Comme on le voit, le spiritisme moderne n'est plus une nouveauté, et sa condamnation ne date pas d'hier.

A partir de ce jour, les catholiques qui respectent les enseignements de l'Eglise, s'abstinrent scrupuleusement des pratiques du magnétisme et du spiritisme.

D. G.

(A suivre.)